ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs de la mine

Question écrite n° 59470

Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur les inquietudes que suscite le projet de reforme du regime de securite sociale dans les mines. En effet, la lecture des deux projets de decret, l'un relatif a l'organisation de la securite sociale dans les mines, et le second modifiant diverses dispositions qui la regit, laisse apparaitre une remise en cause certaine des engagements annonces dans le Pas-de-Calais par le precedent chef du Gouvernement le 4 mars dernier. C'est ainsi qu'il serait envisage de supprimer le cumul salaire-pension pendant les six derniers mois d'activite, le financement specifique de l'allocation deces et la prescription quinquennale. Par ailleurs, des modifications interviendraient dans les competences des caisses de secours, la gestion des prestations familiales ainsi qu'au niveau des conditions d'attribution des pensions de reversion. Constatant des lors la reelle necessite de renegocier les termes du projet de reforme, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour permettre la perennisation du regime de securite sociale dans les mines dans le respect des droits de l'ensemble de ses ressortissants actifs, retraites, veuves ou ayants droits, conformement aux engagements anterieurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement entend honorer les engagements qui ont ete pris quant a la reforme du regime de securite sociale dans les mines. Il considere de surcroit que l'amelioration des prestations est indissociable de la modernisation de la gestion du regime minier. Certains aspects de cette gestion ont fait l'objet d'observations de la part des parlementaires elus des bassins miniers comme des representants des salaries et des employeurs du secteur minier. Dans l'interet meme d'une mise en oeuvre rapide de cette reforme, le Gouvernement entend tenir le plus grand compte de ces observations. C'est la raison pour laquelle le ministre des affaires sociales et de l'integration a organise une serie de concertations avec les differents partenaires interesses afin de rapprocher les points de vue et de progresser dans l'elaboration des transformations necessaires.

Données clés

Auteur : M. Wacheux Marcel
Circonscription : - Non-Inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59470
Rubrique : Mines et carrieres
Ministère interrogé : affaires sociales et intégration
Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2855